

1179
132 14 03 00
A. SCHULMAN PLASTICS
SA au capital de 500.000 Euros
SIEGE SOCIAL : Route de Bon Secours
08600 GIVET
348 649 393 RCS CHARLEVILLE-MEZIERES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT DU 22 MAI 2006

L'AN DEUX MILLE SIX

Le 22 mai à 14 heures

Les actionnaires se sont réunis en Assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

La Société PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absente et excusée.

Monsieur Jack BOYD TAYLOR préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Walter BELDERBOS est appelé comme Scrutateur.

Monsieur François SIMONS assure le secrétariat de la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le rapport présenté par le Conseil d'administration ;
- le texte des projets de résolutions ;
- les observations présentées par le Comité d'entreprise.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du Décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit Décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Monsieur Robert STEFANKO ;
- Nomination d'un administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis il donne lecture du rapport du Conseil d'administration et des observations du Comité d'entreprise.

Enfin, la discussion est ouverte.

Ceci exposé et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Robert STEFANKO de ses fonctions d'administrateur et ce, à compter du 17 avril 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale nomme en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Robert STEFANKO, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2006, Monsieur Paul DE SANTIS demeurant à 5763 Banavie Court Dublin OH 43017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Paul DE SANTIS a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions ayant déclaré qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

TROISIEME RESOLUTION

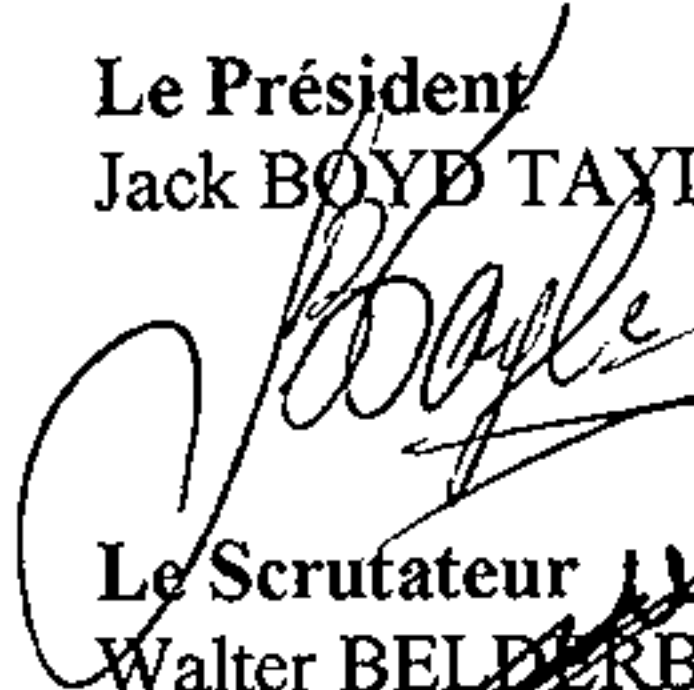
L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou administratives dont il pourra être requis.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

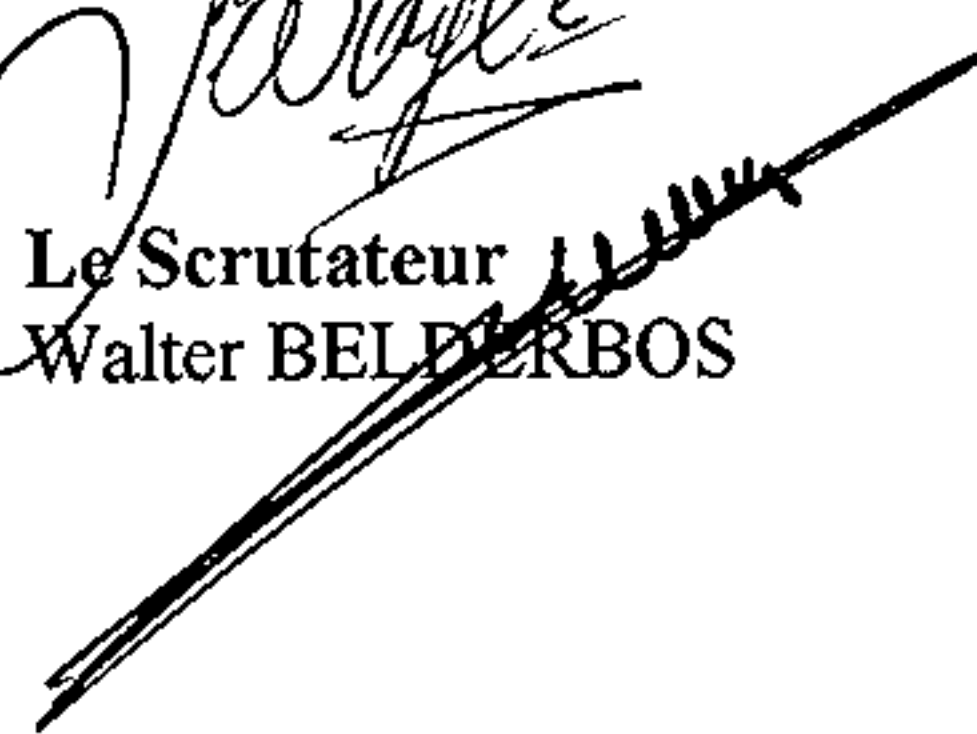
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président
Jack BOYD TAYLOR



Le Scrutateur
Walter BELDERBOS



Le Secrétaire
François SIMONS

